



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crèches et garderies

Question au Gouvernement n° 686

Texte de la question

CRÈCHES DANS LES HÔPITAUX DE L'AP-HP

M. le président. La parole est à M. Philippe Goujon, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. *(De nombreux députés du groupe SRC et du groupe GDR se lèvent et quittent l'hémicycle.)*

Je vous en prie, mes chers collègues : veuillez écouter la dernière question. *(Protestations sur de nombreux bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. Philippe Goujon. D'autant que celle-ci, qui s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille, me semble assez consensuelle.

M. Maxime Gremetz. Nous imitons le Premier ministre : lui aussi a quitté l'hémicycle !

M. Philippe Goujon. Aujourd'hui, en France, notamment en région parisienne - et j'associe mes collègues parisiens à cette question, notamment Jean-François Lamour, avec qui j'ai déposé une proposition de loi -, de nombreuses femmes actives se voient contraintes d'interrompre leur emploi, car elles ne trouvent aucun mode de garde pour leur enfant. Les structures d'accueil sont encore insuffisantes, et le nombre d'assistantes maternelles agréées est également trop faible pour répondre à la demande.

Ce matin, lors d'une visite de crèche hospitalière à Liancourt dans l'Oise, puis de l'inauguration de la caisse d'allocations familiales du 15^e arrondissement de Paris, vous avez, madame la secrétaire d'État, annoncé la signature d'un accord historique et novateur entre l'Assistance publique et la CAF, afin de libérer 1 000 places de crèche supplémentaires pour l'Île-de-France.

À cette occasion, vous avez rappelé que la mise en oeuvre d'un droit de garde des enfants était un engagement présidentiel. Or près de 30 % des places de crèche réservées au personnel de l'Assistance publique sont inoccupées. Le fait que ces crèches tirent leurs recettes des fonds de l'assurance maladie, et non d'une subvention accordée par les CAF, les empêche d'attribuer les places vacantes aux familles en attente, et notamment aux parents ayant des horaires de travail atypiques.

Pouvez-vous nous détailler la convention qui vient d'être signée et nous montrer comment elle s'inscrit dans la mise en oeuvre du droit de garde des enfants voulu par le Président de la République et tant attendu par les familles françaises ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la famille.

Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État chargée de la famille*. Je me suis en effet rendue ce matin dans une crèche hospitalière dont la particularité est d'avoir une grande amplitude horaire, puisqu'elle est ouverte de six heures trente à vingt-deux heures trente, mais aussi d'avoir été l'une des premières à signer, en 2004, une convention avec la CAF afin que les places inoccupées soient ouvertes à des familles voisines qui n'appartiennent pas au personnel de l'hôpital.

Je me suis également aperçue que, comme vous l'avez souligné, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris dispose d'un potentiel de 4 100 places de crèche, dont 1 000 sont inoccupées. Or de nombreuses familles attendent une solution pour la garde de leurs enfants. Nous avons donc signé ce matin un accord avec l'AP-HP et la CAF de Paris pour ouvrir les places de crèche à hauteur de 30 % à des personnes extérieures au personnel hospitalier. Comme le montre cette importante mesure, nous avons décidé, avec Xavier Bertrand, d'optimiser tous les moyens de garde à notre disposition.

Par ailleurs, deux dispositifs sont prévus dans le prochain PLFSS. Le premier consiste à abonder, à hauteur de

25 millions d'euros, le financement du complément de mode de garde, soit, pour les personnes ayant des horaires de travail atypiques ou décalés, une augmentation de l'allocation de 10 %. Lorsque l'on travaille tôt le matin, avoir un mode de garde adapté est en effet une préoccupation majeure.

Nous proposons également d'abonder le Fonds national d'action sociale de 240 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 6 %. Cela nous permettra de créer 22 000 places de crèche. Nous respectons donc les engagements pris par le Président de la République visant à créer, d'ici à la fin du quinquennat, 350 000 offres de garde supplémentaires.

Je précise, en associant Fadela Amara à cette réponse, que la somme destinée au Fonds national d'action sociale permettra aussi de créer des places dans les " micro-crèches " des quartiers difficiles. Nous répondrons ainsi à une attente des femmes désireuses de retravailler, mais qui, faute de modes de garde adaptés, ne peuvent le faire.

Bref, monsieur le député, le compte à rebours a commencé. Nous avons, avec la majorité, une obligation de résultat : je le répète, nous créerons d'ici à la fin du quinquennat plus de 350 000 offres de garde pour les familles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Goujon](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 686

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 octobre 2008